Image not found or type unknown

Travaux sur ma propriété par GRDF dont je ne suis pas cliente

Par **Juju-4472**, le **24/05/2024** à **20:21**

Bonjour,

GRDF mène actuellement des travaux sur le réseau de gaz dans ma rue qui a été coupée à la circulation à cette occasion. Personnellement, je ne suis pas raccordée au gaz sur mon terrain. En plus du fait qu'aucune communication n'a été faite en amont du chantier, j'ai eu la mauvaise surprise de découvrir que des tranchées ont été creusées dans l'allée qui mène à mon terrain et dont je suis propriétaire.

Ont-ils le droit de faire ça sans me prévenir ? Quelles sont leurs obligations ? Est-ce que je dois engager des poursuites pour qu'ils remettent mon allée en état ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **youris**, le **24/05/2024** à **20:31**

bonjour,

si vous n'utilisez pas le gaz, grdf n'avait aucune raison d'intervenir dans cette allée dont vous êtres propriétaire.

si vous n'avez pas le gaz , pour quelle raison GRDF est-il intervenu dans votre allée ?

il manque des renseignements.

salutations

Par **Juju-4472**, le **24/05/2024** à **20:48**

Les tuyaux de raccordement gaz de mes voisins passent sous mon allée jusqu'à leur mur en limite de propriété.
J'ai cru comprendre que GRDF changent les tuyaux dans toute la rue et donc dans mon allée.
Sans certitude car je n'ai aucune information malheureusement.

Par **beatles**, le **25/05/2024** à **09:05**

Bonjour,

Il s'agit d'une servitude administrative d'utilité publique et il serait étonnant que vous ne sachiez pas que les canalisations allaient être remplacées.

Cdt.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés